



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69  
Membres présents : 44  
• suppléé : 1  
• représenté : 7  
Votants : 51

Date de la convocation :  
16 FEVRIER 2018  
Secrétaire de séance :  
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 22 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni à SOURDON sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Monsieur BARRE de Monsieur AUBRY, Madame MARCEL de Madame MARSEILLE, Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur BEAUMONT de Monsieur CARON, Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST, Madame HALL de Monsieur REMY, Monsieur LAMOTTE de Madame ROUX

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (Représentée par Madame MARCEL), PREVOST (Représentée par Monsieur VAN OOTEGHEM), WU, ROUX (Représentée par Monsieur LAMOTTE), Madame BLONDEL, Messieurs REMY (représenté par Madame HALL) DESROUSSEAUX (Représenté par Monsieur COTTARD), CARON (Représenté par Monsieur BEAUMONT), TEN, DALRUE, LEROY

Signature du contrat du prochain contrat de valorisation CAP 2022  
de CITEO (Barème F)

**Rapport de Monsieur Yves COTTARD, Vice-Président Environnement**

Historiquement, les Communautés de communes étaient individuellement signataires du contrat pour l'action et la performance avec « CITEO » (anciennement Eco-Emballage et Adelphe). Le précédent contrat (Barème E) étant arrivé à échéance le 21/12/2017, il est nécessaire de signer un nouveau contrat : le barème F, pour définir les modalités techniques, juridiques et financières des soutiens correspondants.

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMITOM du Santerre en date du 18 décembre 2017, désignant le SMITOM du Santerre signataire du prochain contrat de valorisation « CAP 2022 » de CITEO – Barème F ;

Les arguments mis en avant par le SMITOM sont :

- une optimisation du montant des soutiens financiers lorsque le SMITOM est signataire,
- une éligibilité aux aides à l'investissement de CITEO (pour la modification du process du centre de tri) si le SMITOM est signataire.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, en date du 07 février 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 février 2018 ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Autorise le SMITOM du Santerre à être le signataire et le coordonnateur du contrat « CAP 2022 » Barème F,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la compétence Environnement à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 22 FEVRIER 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...27.02.2018

CCALN  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL  
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy  
80500 MONTDIDIER  
SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER  
20 FEV. 2018

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : ZAC d'Ailly sur Noye – Avis des domaines – Vente BOUBAKER ✓	2018-22.02.1 ✓	
DELIB. : Modification statutaire – Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois ✓	2018-22.02.2 ✓	
DELIB. : Tableau des effectifs – Avancement de grade ✓	2018-22.02.3 ✓	
DELIB. : Aménagement du temps de travail – Services administratifs ✓	2018-22.02.4 ✓	
DELIB. : Règlement intérieur du Service d'aide à domicile ✓	2018-22.02.5 ✓	
DELIB. : Adhésion groupement de commandes FDE ✓	2018-22.02.6 ✓	
DELIB. : Déchetterie de Moreuil – Transport des bennes – Traitement et valorisation des déchets ✓	2018-22.02.7 ✓	
DELIB. : Signature du contrat CITEO ✓	2018-22.02.8 ✓	
DELIB. : Tarification composteurs - harmonisation ✓	2018-22.02.9 ✓	
DELIB. : Organisation animation des CAJ 2018 – 11-17 ans ✓	2018-22.02.10 ✓	
DELIB. : Tarification CAJ 2018 ✓	2018-22.02.11 ✓	
DELIB. : Vente véhicule Toyota HILUX ✓	2018-22.02.12 ✓	
DELIB. : Vice Présidence Développement Economique ✓	2018-22.02.13 ✓	

Fait à Moreuil, le 27 Février 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.